

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 9h00,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation : 24 octobre 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT ; Mme Françoise de ROFFIGNAC ; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD ; M. Stéphane LE BOT ; M. Jean PROU ; M. Jacky BOTTON ; Mr Louis CAVALEIRO ; Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT ; Mme Marie-Pierre QUENTIN ; Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Etaient excusés : Mme Véronique HAMMERER ; Mme Célia MONSEIGNE ; M. Olivier ESCOTS

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, Département de la Charente-Maritime.

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT.

Délibération N° 2023-05-52

SAGE Estuaire de la Gironde – Modification du plan de financement du projet SIG'Estuaire 2.0

Membres en exercice : 17

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la disposition 0a5 du SAGE Estuaire de la Gironde ;

Vu la délibération n° 2023-02-24 du 30 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-04-42 du 18 octobre 2023 ;

Considérant le travail déjà engagé sur le projet SIGESTUAIRE 2.0, qui vise à centraliser les données liées à l'eau sur le territoire du SAGE, et la nécessité de poursuivre le projet pour répondre aux objectifs du SAGE ;

Considérant la nécessité de solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet,

Le projet SIG'Estuaire 2.0 est piloté par un chargé de projet recruté par le SMIDDEST en contrat de projet, poste non permanent d'une durée de 1 an par délibération n° 2023-02-24.

Le projet intègre des prestations de développement et de déploiement de l'outil en particulier pour l'état des lieux de la révision du SAGE.

Son montant prévisionnel est de 64 000 € HT.

Il était initialement proposé dans la délibération n° 2023-04-42 de solliciter des fonds FEDER, mais après échanges avec les services instructeurs, il apparaît que c'est plutôt auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, que la demande de subvention est la plus adéquate, eu égard au règlement d'intervention et des critères d'éligibilité.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. De valider le nouveau plan de financement ci-après du projet SIG'Estuaire 2.0 ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour finaliser ce projet, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne correspondant à 50 % du coût du projet, pour un montant de 32 000 € dont le pilotage par le chargé de mission géomatique ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour finaliser ce projet, une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour une participation correspondant à 20 % du coût du projet, pour un montant de 12 800 € ;

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions additionnelles, si les subventions précédentes n'étaient pas obtenues, auprès du Conseil Départemental de la Gironde et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, pour compléter le plan de financement de l'opération.

Article 5. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 27 novembre 2023.

La présidente de séance,

Françoise de ROFFIGNAC


SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
2 rue de la Mission - 33390 BLAYE
05.57.42.28.16 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058

La secrétaire de séance,

Pascale GOT

